



## L'Épiphanie

### AVIS PUBLIC

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2022 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet, le **Mercredi 26 janvier 2022**.

Si les mesures sanitaires le permettent, la séance se tiendra :

**19 h**

Hôtel de ville

66, rue Notre-Dame, L'Épiphanie

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget.

Si les conditions sanitaires obligent la tenue des séances du conseil à huis clos, la séance se tiendra à **16 h** lors d'une vidéoconférence. La transcription de la séance sera disponible sur le site internet le lendemain de la séance.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur question, par écrit, avant 16 h le 26 janvier au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou par courrier.

Donné à L'Épiphanie (Québec) ce 14 janvier 2022.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE